

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- ✓ Faire le point sur les dernières évolutions réglementaires et jurisprudentielles
- ✓ Sécuriser la situation de détachement
- ✓ Apprendre à réagir face à des contrôles

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT MIS EN ŒUVRE :

- **Moyens pédagogiques**
Documentation pédagogique (support de formation) remis à l'apprenant. Le contenu de la formation peut être adapté et modulé en fonction des besoins et demandes spécifiques des apprenants dans le respect des objectifs de formation visés.
- **Moyens techniques** : Visioconférence – Logiciel Life size
- **Moyens d'encadrement** : **Maître Angélique Jeanney-Madrias**, avocate spécialiste en droit du travail, Département Droit social du Cabinet Fidal d'Epinal.
- **Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats**
 - ✓ **Suivi de l'exécution**
Feuilles d'émargement signées par les stagiaires et le formateur par demi-journée.
 - ✓ **Appréciation des résultats**
Evaluation formative tout au long de la formation
Evaluation des acquis en fin de formation.
Bilan de satisfaction des stagiaires.
Attestation de fin de formation.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Formation en distanciel : Visioconférence – Logiciel Life size. Le délai d'accès aux formations, tient compte de différentes formalités afin d'être accessible dans un temps minimum d'une semaine avant le début de l'action.

CONTACT PAPEST :

Suivi administratif

Eléonore LAZARIN

contact@papest.fr ou 03.29.63.66.26

20 Rue Gérard d'Alsace – 88400 GERARDMER



Accessibilité et accompagnement personnalisés et adaptés pour les personnes en situation de handicap ou rencontrant une difficulté particulière.

PROGRAMME :

Introduction

- Rappel du cadre juridique
- Evolutions récentes : directive européenne du 28 juillet 2018, ordonnance du 20 février 2019 et décret du 28 juillet 2020, instruction ministérielle du 19 janvier 2021

Entrée en vigueur de ces dernières dispositions le 30 juillet 2020

1) Identifier une situation de détachement transnational

Éléments constitutifs d'un détachement

- Opérations visées et différents cas de détachement
- Entreprises concernées
- Salariés concernés

Caractère temporaire du détachement

- Délai de 12 mois
- Champ d'application : cas visés
- Appréciation du délai de 12 mois : problématiques et solutions
- Extension possible à 18 mois : formalités, incidences

Présomption de régularité de la situation de détachement

- Jurisprudence européenne/française
- Evolution très récente (mai 2020 et janvier 2021)

2) Les formalités à accomplir

Obligations préalables de l'employeur (entreprise établie à l'étranger)

- Déclaration de détachement, désignation du représentant, mise à disposition de documents, information du salarié
- Hypothèses d'aménagement ou de suspension de l'obligation préalable de déclaration

Obligations préalables du maître d'ouvrage ou du donneur d'ordre (entreprise établie en France)

- Obligation de vigilance : vérifications préalables, déclaration subsidiaire, vérifications supplémentaires, vérifications de paiement des amendes
- Nouveauté : obligation d'information en matière de travail temporaire
- Documents exigibles et délais
- Obligation d'information du CSE

Obligations spécifiques dans certains secteurs : BTP / Transport routier et fluvial

Focus sur le détachement par une entreprise française d'un salarié français à l'étranger.

3) Règles applicables pendant la durée du détachement

Réglementation applicable au salarié

- Elargissement des règles françaises impératives
- Nouveauté : distinction de la réglementation applicable en fonction du respect du délai de détachement de 12 mois (ou 18 mois)

Nouveautés

- Elargissement de la garantie de rémunération minimale pour le salarié détaché
- Précisions sur les remboursements de frais professionnels

4) Les sanctions encourues

Renforcement des amendes administratives

Suspension ou interdiction temporaire de la prestation de services

Sanctions pénales

Public visé : La formation sera dispensée auprès des DRH/RRH, des Responsables hygiène et sécurité et Juristes des entreprises adhérentes au Syndicat PAPEST.

Prérequis : Cette formation nécessite d'avoir une information sur le système de détachement des salariés étrangers.

Nombre de stagiaires : Minimum 4 / Maximum 12

Durée de la formation : 7 heures

Tarif : 350 €